

Département des Bouches du Rhône

Commune de MARSEILLE

ENQUETE PUBLIQUE

**CENTRE PENITENTIAIRE
LES BAUMETTES 3**

PHASE DE MODIFICATIONS :

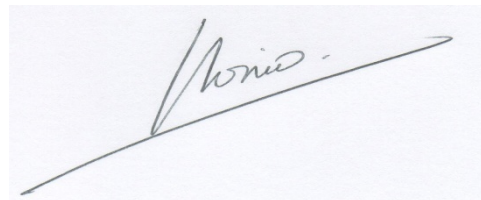
- *DU MUR D'ENCEINTE PAR LA CREATION D'UN AUVENT*
- *D'UN PARE-VUE SUR LE MUR HISTORIQUE*
- *DE LA CLOTURE EN PARTIE EST*
- *DES ACCES.*

AVIS MOTIVE

CAHIER 2/3

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Avril 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Midonio', is written over a light blue rectangular background.

Gérard MIDONIO

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	Page 3
RAPPELS SUCCINCTS DE LA PROCEDURE	Page 4
AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	Page 6

Avant propos :

Le présent rapport concerne la demande de permis de construire pour la conception et la réalisation du centre pénitentiaire 3 – phase de modification du mur d’enceinte avec création d’un auvent , d’un pare-vue sur le mur historique (de Baumettes 3 uniquement) , de la modification de clôture en partie Est du site et modification des accès.

Il est constitué par 3 cahiers :

Cahier 1 : Le RAPPORT présente l’ensemble de la procédure de l’enquête publique ainsi que les observations recueillies dans les deux lieux d’enquête, la Mairie Centrale et la Mairie du 5^e secteur de Marseille ainsi que celles reçues par le fichier dématérialisé.

Cahier 2 : AVIS MOTIVE du commissaire enquêteur.

Cahier 3 : Les ANNEXES.

RAPPELS SUCCINCTS DE LA PROCEDURE

LAPIJ, Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice a été mandaté par le Ministère de la Justice pour la démolition, la conception et la reconstruction du centre pénitentiaire des Baumettes 3, commune de Marseille – 9^{ème} arrondissement.

Ce centre datant du siècle dernier, devenu avec le temps totalement inadapté par sa vétusté, a fait l'objet depuis quelques années d'un projet global de démolition /reconstruction des bâtiments in situ le foncier disponible dans la commune devenant rare.

Cette opération d'envergure s'inscrit dans le programme immobilier pénitentiaire « 15000 places » initié par l'Etat-Ministère de la Justice- afin d'améliorer les conditions d'hygiène pour les détenus et pour le personnel ainsi que la sécurité de l'établissement.

Les Baumettes 2, centre pénitentiaire pour femmes, a été la première phase de travaux. Elle est aujourd'hui opérationnelle et en service depuis le mois de mai 2017.

Les Baumettes 3, centre pénitentiaire pour hommes, constitue la seconde phase; les travaux de démolition sont en cours.

Baumettes 2 et Baumettes 3 seront à terme un établissement pénitentiaire unique d'une capacité totale de 1310 places environ, avec 570 places pour les femmes et 740 places pour les hommes.

Le projet de Baumettes 3 a été volontairement soumis à l'Evaluation Environnementale (avis du 17 décembre 2021 et mémoire en réponse produit) et a déjà fait l'objet d'une première enquête publique qui s'est déroulée du 9 juillet au 10 août 2021 inclus. Suite à cette enquête, le Conseil d'Administration de l'APIJ a déclaré le Projet d'Intérêt Général au sens de l'article L 126-1 du code de l'environnement par une délibération du 20 septembre 2021, publiée le 21 septembre 2021 dans le recueil des actes administratifs spécial, N° 13-2021-274.

Cette déclaration de projet a permis le lancement des travaux de démolition de Baumettes 3. Simultanément et conformément à l'article R421-8 du code de l'urbanisme, une demande de permis de construire incluant l'étude d'impact actualisée, a été élaborée et ne concerne que les constructions situées à l'extérieur de l'enceinte pénitentiaire.

Effectivement, la demande de permis de construire porte sur une modification des éléments suivants :

- Création d'un auvent,
- Création d'un pare vue sur le mur d'enceinte de Baumettes 3, coté ouest,
- Modification de la clôture en partie est,
- Modification des accès.

La demande de permis de construire, incluant l'étude d'impact actualisée, a été déposée en Mairie de Marseille le 8 octobre 2021.

La Ville de Marseille a transmis hors délais un avis réservé le 14 janvier 2022. (Copie jointe en Annexes-cahier N° 3).

L'Architecte des Bâtiments de France en date du 21/10/2021 n'a pu formuler d'avis sur le dossier (copie également jointe en Annexes- cahier N°3).

A la demande de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique parce qu'il délivrera le permis de construire relatif au projet, a saisi la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille qui a désigné M. Gérard MIDONIO en tant que commissaire enquêteur (Décision N° E21000138/13).

Un arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique a été pris par Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône le 28 janvier 2022.

L'enquête s'est déroulée du lundi 21 février au mercredi 23 mars 2022 inclus.

Les différentes étapes de l'enquête publique sont consultables dans le **cahier N° 1- RAPPORT-** et le **cahier N° 3- ANNEXES -**.

Après la clôture de l'enquête, j'ai transmis à l'APIJ le procès verbal de synthèse le 28 mars 2022 qui m'a renvoyé le mémoire en réponse le 07 avril 2022.

AVIS du COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'étude du dossier très détaillé présenté par l'APIJ, les échanges avec les responsables porteurs du dossier, les personnalités rencontrées et l'analyse des observations conduisent le commissaire enquêteur à constater que :

- L'enquête publique s'est déroulée dans des conditions excellentes avec d'immenses possibilités de respecter les mesures sanitaires si le public avait été au rendez vous,
- Le futur centre pénitentiaire des Baumettes 3, sans oublier Baumettes 2, améliorera les conditions de vie des détenus et du personnel
- Le projet est soutenu par les élus (Mairie centrale et Mairie de secteur) tout en souhaitant apporter de légères modifications,
- La démolition/conception/reconstruction bien que in situ, évitera, voire supprimera de nombreuses nuisances que supportait la population environnante lorsque Baumettes 3 était en activité,

- Ces nuisances devraient être considérablement réduites notamment par la nouvelle organisation du Plan Masse qui a fait l'objet de présentation par diaporamas lors des réunions publiques avec :
 - Les futures constructions disposées perpendiculairement au chemin de Morgiou ; précédemment, elles étaient parallèles au chemin et engendraient une cohabitation difficile avec le voisinage pour des raisons faciles à deviner,
 - La hauteur des constructions d'hébergement sera limitée à R+3 niveaux,
 - Chaque fenêtre des cellules sera pourvue d'un dispositif (écailles munies de laine de roche afin de réduire l'impact sonore) qui orientera les vues vers l'intérieur du centre pénitentiaire,
 - La construction d'un pare-vue le long du mur historique constituera un écran qui dissimulera les constructions d'hébergement,
 - La création d'un parking silo, d'une capacité de 200 places destinées au personnel devrait libérer une partie de l'espace public,
 - Le végétal sera réintroduit à hauteur de 42 % de la surface de la parcelle, soit 19750 m2 le PLUI n'imposant que 15%,
 - Les riverains pourront s'adresser à un référent chantier pendant toute sa durée.

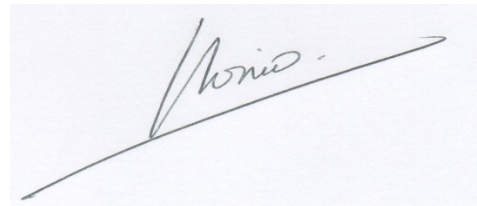
- Il a été répondu à toutes les observations déposées par des associations et par des particuliers (anonymes).

En conséquence, le commissaire enquêteur soussigné, formule

UN AVIS FAVORABLE

pour le projet de construction d'un auvent, du pare vue, de la modification de la clôture en partie Est, des accès et recommande aux décideurs de trouver une solution harmonieuse pour l'implantation et la couleur du pare vue dont la hauteur doublera par endroit, celle du mur d'enceinte de Baumettes 3.

Le commissaire enquêteur

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is cursive and appears to read 'Midonio'. A long horizontal line extends from the end of the signature across the width of the box.

Gérard MIDONIO

Le 22 avril 2022